



polyamie fraude à l'aide sociale ?

Actualité législative publié le **24/04/2010**, vu **2169 fois**, Auteur : [diplomacorp](#)

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2010/04/23/01016-20100423ARTFIG00539-conductrice-voilee-verbalisee-hortefeux-ecrit-a-besson-.php>

Un lien d'actualité avec la fraude de la polygamie à la française

Dans un cas général des questions se posent

Un homme qui reconnaît publiquement avoir des maitresses peut-il être accusé de polygamie ?

Pour les maitresses (partenaire de relation physique) reconnu publiquement et entretenues par les aides sociales type API, pourquoi parler de maitresses si celle-ci sont découvertes au grand jour ?

Le concubinage avec une vie de famille d'un homme marié peut-il être assimilé à une polygamie ?
la contribution de l'amant à chacune d'elles avant d'avoir réglé les affaires du ménage
savoir de quoi la personne est coupable, en investigant dans sa vie personnelle, attiré l'attention sur les intentions d'une personne

Mr le Ministre Hortefeux est d'accord avec ma réflexion sur la polygamie de fait et le changement dans le code pénal car l'article n'est pas la réalité actuelle

http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/06/09/brice-hortefeux-veut-interdire-la-polygamie-de-fait_1370400_3224.html